

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 678	619	1 059	1 619	560	34.59
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	22 500		22 500	22 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	24 178	619	23 559	24 119	560	2.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	43 200		43 200		43 200	
	Autres créances	32 962		32 962	346	32 617	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 187		15 187	36 099	20 912	57.93
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	91 349		91 349	36 445	54 905	150.65
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	115 528	619	114 909	60 564	54 345	89.73

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 11	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	100		100	
	Report à nouveau	44 351		44 351	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	27 248	44 451	17 203	38.70
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	72 699	45 451	27 248	59.95
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	4 818	2 659	2 159	81.19
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	18 942 18 449	12 454	18 942 5 995	48.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	42 210	15 113	27 097	179.29
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	114 909	60 564	54 345	89.73

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 21015 113

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 11	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 059	1 619	560	34.59
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	1 678	1 678		
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFORM.	619	59	560	949.15
AUTRES PARTICIPATIONS	22 500	22 500		
26110000 TITRES 687 SAS	22 500	22 500		
Total II	23 559	24 119	560	2.32
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	43 200		43 200	
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	43 200		43 200	
AUTRES CREANCES	32 962	346	32 617	NS
42100000 PERSONNEL	59		59	
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	788		788	
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	2 620	346	2 275	658.15
45580000 INTERETS COURUS S/ CCA	51		51	
46710000 C/C SAS 687	29 444		29 444	
DISPONIBILITES	15 187	36 099	20 912	57.93
51210000 BANQUE	15 187	36 099	20 912	57.93
Total III	91 349	36 445	54 905	150.65
TOTAL GENERAL	114 909	60 564	54 345	89.73

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 11	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100		100	
10610000 RESERVE LEGALE	100		100	
REPORT A NOUVEAU	44 351		44 351	
11000000 REPORT A NOUVEAU	44 351		44 351	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	27 248	44 451	17 203	38.70
Total I	72 699	45 451	27 248	59.95
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	4 818	2 659	2 159	81.19
45510000 C/C ELSA BART	4 818	2 659	2 159	81.19
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 942		18 942	
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	18 942		18 942	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 449	12 454	5 995	48.14
42100000 PERSONNEL		203	203	100.00
43100000 URSSAF	16	98	82	83.43
43703000 AUDIENS	116	46	70	153.75
43720000 AUDIENS CONGES SPECTACLE		109	109	100.00
43722000 POLE EMPLOI	6	31	26	81.96
43770000 MEDECINE DU TRAVAIL	9		9	
43781000 CONTRIBUTION PARITARISME	1		1	
43781100 AGESEA	4 283		4 283	
43781200 IRCEC	3 000		3 000	
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		10 558	10 558	100.00
44520000 TVA SUR NDA 9.20%	2 300		2 300	
44551000 TVA A DECAISSER	1 495	1 350	145	10.74
44562000 TVA /IMMO DEDUCTIBLE		38	38	100.00
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	7 200		7 200	
44862000 TAXE D'APPRENTISSAGE	7	5	2	32.64
44863000 FORMATION CONTINUE	17	15	2	11.68
Total IV	42 210	15 113	27 097	179.29
TOTAL GENERAL	114 909	60 564	54 345	89.73

Société MATAHARI

91 Avenue de la Division
Leclerc
95170 DEUIL LA BARRE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SPAANG
126 rue Legendre

*75017 PARIS
07 89 288 580*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 678		
TOTAL	1 678		
Autres participations	22 500		
TOTAL	22 500		
TOTAL GENERAL	24 178		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 678	1 678
TOTAL			1 678	1 678
Autres participations			22 500	22 500
TOTAL			22 500	22 500
TOTAL GENERAL			24 178	24 178

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59	560		619
TOTAL	59	560		619
TOTAL GENERAL	59	560		619

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	560				
TOTAL	560				
TOTAL GENERAL	560				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	43 200	43 200	
Personnel et comptes rattachés	59	59	
Impôts sur les bénéfices	788	788	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 620	2 620	
Groupe et associés	51	51	
Débiteurs divers	29 444	29 444	
TOTAL	76 162	76 162	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 942	18 942		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 431	7 431		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 995	10 995		
Autres impôts taxes et assimilés	24	24		
Groupe et associés	4 818	4 818		
TOTAL	42 210	42 210		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Titres	Non amortissable	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 200
Total	43 200

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	24
Total	24

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Néant.

matahari

Société à responsabilité limitée
au capital social de 1000 euros
Siège social : 91 avenue division Leclerc
95170 Deuil-la-Barre
RCS Pontoise SIREN 894.061.506

**ANNULE ET REMPLACE LE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 SEPTEMBRE 2023 suite à la demande
du Greffe du tribunal de commerce de Pontoise n°C2_BIL_DEMAT * 2021B00984 * JSE *
2026/3544 * 894061506**

L'an 2026,

Le 02/02/2026

A 10 heures.

Les associés de la société MATAHARI, SARL au capital de 1.000 euros divisés en 1000 parts sociales, dont le siège social est au 91 avenue de la division Leclerc – 95170 Deuil-la-Barre, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Mme Elsa BART, gérante.

Sont présents :

Mme Elsa BART, propriétaire de 800 parts sociales, numérotées de 1 à 800 ;
M. Matthieu RATHELOT, propriétaire de 200 parts sociales, numérotées de 1 à 200 ;
Soit au total 2 associés présents, totalisant 1000 parts.

La gérante constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La gérante rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code du commerce ;
- Rémunération de la gérante ;
- Réalisation de travaux en vue de la création de bureaux au siège de la société ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

La gérante dépose sur le bureau les documents suivants :

- la feuille de présence ;

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

La gérante déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La gérante donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la gérante met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que de l'inventaire, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

- Total du bilan, 114 909 Euros
- Chiffre d'affaires HT, 71 450 Euros
- Résultat net comptable, 27 248 Euros

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, constate un bénéfice de 27.248 €.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau : 27.248 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé des prestations d'accompagnement administratif et financier auprès de la société 687 SAS pour un montant total de 36.000€ HT. Ces prestations ont continué sur l'exercice actuel et ont vocation à se renforcer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide qu'aucune rémunération en TNS ne sera versée à la gérante.

Lesdits traitements et frais seront portés au compte des frais généraux de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide la réalisation de travaux en vue de la création de bureaux au siège de la société et donne mandat à la gérance pour les mener.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

La Gérante

